
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
17 février 2021 À 17 H 00

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le conseiller Raymond Lazure, siège #1
Monsieur le conseiller Marc Myre, siège #2
Monsieur le conseiller, Michel Dupuis, siège #3
Monsieur le conseiller, Justin Nieuwenhof, siège #4
Monsieur le conseiller Yves Lalonde, siège #5
Monsieur le conseiller Daibhid Fraser, siège #6

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Linda Gagnon.

Est également présent, monsieur Christian Genest, secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DE PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

- 3.1. *Reddition de comptes – Remboursement du volet PPA-CE 2019-2020*
 - 3.2. *Programme TECQ 2019-2023*
-

4. PÉRIODE DE QUESTION - ASSISTANCE

5. LEVÉE DE LA SESSION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Linda Gagnon constate le quorum et ouvre la séance à 17 h 00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-02X-01 **IL EST PROPOSÉ :**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté en apportant les changements tel que discuté lors de la séance.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DE PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

3.1. Reddition de comptes – Remboursement du volet PPA-CE 2019-2020

ATTENDU QUE :

- Le Canton de Dundee a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);
- Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;
- Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

2021-02X-02 **IL EST PROPOSÉ :**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents. La mairesse ne vote pas :

QUE le conseil municipal du Canton de Dundee approuve les dépenses d'un montant de 15 468.02 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

QUE ce même montant se ventile comme suit :

- Un montant de 6 460.09 \$ affecté au gravelage mécanisé de la chaussée, accompagné d'une mise à niveau des ponceaux localisés sur les chemins Arnold et Watson;
- Un montant de 9007.93 \$ affecté au creusage ainsi qu'au reprofilage de fossés sous la juridiction du Canton, accompagné de remplacements de ponceaux de moins de 4.5m de diamètres.

Adoptée à l'unanimité

3.2. Programme TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

- *La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;*

2021-02X-03

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents. La mairesse ne vote pas :

QUE :

- *la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;*
- *la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019 à 2023;*
- *la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no 1 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;*
- *la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des années du programme;*
- *la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.*

Adoptée à l'unanimité

4. PÉRIODE DE QUESTION - ASSISTANCE

5. LEVÉE DE LA SESSION

2021-02X-04

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et de la mairesse.

DE DÉCLARER la séance levée à 17 h 06.

Linda Gagnon,
Maire

Christian Genest
Directeur général